



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8675<sup>e</sup>** séance

Mardi 26 novembre 2019, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

<i>Présidente :</i>	M <sup>me</sup> Pierce . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M <sup>me</sup> Mogashoa
	Allemagne . . . . .	M. Schulz
	Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine . . . . .	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Craft
	Fédération de Russie . . . . .	M. Kuzmin
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Gueguen
	Guinée équatoriale . . . . .	M <sup>me</sup> Mele Colifa
	Indonésie . . . . .	M. Syihab
	Koweït . . . . .	M. Alotaibi
	Pérou . . . . .	M. Duclos
	Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
	République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger

## Ordre du jour

### Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Lettre datée du 13 novembre 2019, adressée la Présidente du Conseil de sécurité par le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (S/2019/878)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales**

**Lettre datée du 13 novembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (S/2019/878)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes à participer à la présente séance : M. Karim Asad Ahmad Khan, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant, créé en application de la résolution 2379 (2017), à répondre de ses crimes, et M. Kachi, qui fera un exposé au nom de la société civile.

M. Kachi participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis l'Iraq.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/878, qui contient une lettre datée du 13 novembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

Je donne maintenant la parole à M. Khan.

**M. Khan** (*parle en anglais*) : C'est véritablement un honneur pour moi que de présenter le troisième rapport (voir S/2019/878) sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD).

Depuis mon dernier exposé devant le Conseil (voir S/PV.8573), l'Équipe d'enquêteurs a travaillé avec détermination et a continué de veiller à ce que les

expériences et besoins des victimes et de celles et ceux qui ont réchappé aux crimes commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), ainsi que ceux de leurs familles, soient placés au cœur de notre travail – et ce, pas uniquement en paroles, mais aussi grâce aux mesures concrètes que prennent les membres de l'Équipe. Toutes les communautés, qu'il s'agisse des Shabak, des Kaka'i, des chiïtes, des sunnites, des chrétiens, des Turkmènes ou des Yézidis, ont subi une brutalité et une cruauté incroyables aux mains de Daech, ce soi-disant État qui n'a décidément rien d'islamique. Il est naturellement impératif que leurs voix et leurs expériences soient entendues tandis que nous menons nos enquêtes pour monter des dossiers crédibles et veiller à ce que les responsabilités soient établies.

Au cours des six mois écoulés depuis la publication de mon précédent rapport (voir S/2019/407), j'ai rendu visite et rencontré des chefs tribaux de tout l'Iraq, des membres des familles et des rescapés – non seulement à Bagdad, mais aussi à Erbil, à Tell Afar, à Mossoul, sur les plaines de Ninive, dans la province de Diyala et ailleurs en Iraq – pour faire en sorte que ces témoignages soient enregistrés et préservés, et que l'Équipe d'enquêteurs, dans ses échanges, soit la mieux informée possible pour comprendre les expériences des victimes et témoins et dûment mener ses enquêtes.

La semaine dernière, j'ai visité deux camps de déplacés à Dahouk, et j'y ai vu des femmes, des enfants et des hommes, qui avaient subi un asservissement et des atteintes sexuelles terribles, et qui s'efforçaient de vivre dignement dans des conditions très difficiles. Les effets des actes de Daech sont toujours perceptibles. Non seulement des crimes ont été endurés, mais les collectivités ont toujours beaucoup de mal à faire face à leurs conséquences. Le courage des survivants nous donne à réfléchir parce que, dans leurs échanges avec nous, qui les font parler et leur font revivre l'enfer sur terre – c'est bien ce qu'ils ont vécu –, ils font preuve d'une implication et d'une volonté telles que cela met en exergue la lourde responsabilité qui nous incombe, à tous, de veiller à répondre à leurs cris, leurs larmes et leurs souffrances par des actions déterminées et des enquêtes crédibles.

Il est, bien entendu, de notre responsabilité à tous – le Conseil de sécurité, moi-même et l'Équipe – de veiller non seulement à ce que des paroles soient prononcées, mais aussi à ce que nous ayons l'énergie et l'attention collectives nécessaires pour faire en sorte que

les enquêtes et l'établissement des responsabilités soient dûment menés à bien.

Comme je l'ai indiqué dans mon rapport, l'Équipe d'enquêteurs s'est fondée sur cet impératif pour prendre les mesures urgentes qu'implique l'exécution de son mandat. Un an après notre déploiement en Iraq, il me plaît d'informer le Conseil que l'Équipe est désormais pleinement opérationnelle. Nous comptons environ cinq membres du personnel lorsque nous avons été déployés en Iraq, et nous sommes aujourd'hui au nombre de 107. Je me réjouis du fait que nous parvenons à maintenir un bon équilibre entre les sexes à mesure que nous nous agrandissons : les femmes représentent 53 % de notre personnel des services organiques et d'appui, et plus de 50 % de nos postes de direction sont occupés par des femmes. Je suis également heureux d'informer le Conseil que notre équipe présente une diversité géographique : tous les groupes régionaux de l'ONU continuent d'être représentés en son sein.

La création de cette infrastructure essentielle a permis de réaliser d'importants progrès dans la collecte et l'analyse de preuves numériques, testimoniales et scientifiques dans les trois domaines fondamentaux que j'ai évoqués dans mon dernier rapport, à savoir les crimes commis à Mossoul, les attaques commises à Sinjar et le massacre perpétré au camp Speicher, l'école de l'air de Tikrit. Dans le même temps, nous avons veillé à répondre rapidement et efficacement aux demandes émanant d'États tiers et de tribunaux nationaux.

En ayant recours au fonds d'affectation spéciale, nous avons également veillé à élargir la portée de nos enquêtes aux crimes commis par Daech contre l'ensemble des communautés – indépendamment de la race, de la religion, de la tribu ou de l'origine ethnique de leurs membres – , afin d'établir la responsabilité pénale sur la base d'éléments de preuves. Les principales activités de collecte d'éléments de preuve menées par l'Équipe, même au cours des dernières semaines, traduisent l'ampleur du travail de terrain effectué durant la période considérée. Par exemple, nous sommes parvenus à procéder à un balayage laser tridimensionnel des scènes de crime, ce qui permettra, au moyen des technologies modernes, de reconstituer des scènes peut-être connues en Iraq et inconnues dans les pays tiers. Qui plus est, cette technique nous est très utile lorsque nous nous entretenons avec des témoins, car elle leur permet, sans aborder des sujets pouvant être encore dangereux et traumatisants, de se positionner dans ce modèle tridimensionnel d'une manière qui apportera

de la clarté à leurs récits et, espérons-le, aidera les tribunaux nationaux à évaluer la responsabilité pénale.

Nous avons continué à recueillir des éléments de preuve et à interroger des témoins, notamment les victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre, de viols et d'esclavage, ainsi que d'autres témoins de Dahouk et d'ailleurs, et ce dans le plein respect des normes internationales – comme le Conseil nous l'a demandé –, grâce à notre unité de protection des témoins et aux psychologues cliniciens que nous avons recrutés avec l'appui généreux des Pays-Bas. Nous avons également rassemblé des données sur l'utilisation réussie des médias sociaux et examiné certains de ses médias de sorte à mettre en avant les photographies d'individus qui apparaissent, entre autres, dans les vidéos de propagande de Daech. Nous avons reçu des milliers de réponses qui nous ont permis d'identifier ces personnes, ce qui nous permettra d'enrichir les enquêtes de l'Équipe. Nous avons aussi travaillé main dans la main avec les autorités iraqiennes pour continuer à prélever des échantillons d'ADN sur les dépouilles entreposées dans les charniers, ce qui, nous l'espérons, nous permettra de constituer des dossiers, d'identifier les dépouilles et, avec la Direction iraqienne chargée des charniers, de les remettre à leurs proches en vue de leur enterrement, conformément à leurs pratiques religieuses et culturelles.

À l'heure où je m'adresse au Conseil, nous avons deux missions sur le terrain qui mènent activement des enquêtes dans la province de Ninive. En fait, elles enquêtent actuellement sur les crimes commis notamment contre des juges, des membres du clergé, des journalistes et des professionnels de la santé car, comme nous pouvons le constater, Daech semble avoir visé certains des dirigeants – certains des informateurs de Mossoul – lorsqu'il a étranglé puis asphyxié la ville en prenant complètement son contrôle. Sur la base de ces activités, l'Équipe d'enquêteurs a identifié un certain nombre de membres de l'EIIL comme cibles principales pour des enquêtes plus approfondies dans chacun des domaines que nous avons précédemment recensés – les trois priorités en matière d'enquête que j'ai décrites en détail dans mon dernier rapport. Par exemple, s'agissant des crimes qui ont visé uniquement la communauté yézidie, nous avons identifié plus de 160 auteurs de massacres contre cette communauté, notamment à Kojo, et nous nous employons en priorité à constituer des dossiers solides, espérons-le, sur chacun des auteurs qui pourraient être présentés devant les tribunaux nationaux – l'Iraq, bien entendu, est le principal pays

concerné –, mais aussi devant tout tribunal disposé à juger les membres de Daech et compétent à cet égard.

Les progrès réalisés par l'Équipe au cours des six derniers mois ont continué de reposer sur nos relations d'appui mutuel et de collaboration avec les autorités nationales irakiennes, dont l'appui et l'aide ont été exemplaires. J'ai utilisé ce mot lorsque j'ai eu l'honneur de présenter pour la deuxième fois un exposé au Conseil. Je suis heureux de pouvoir dire que c'est toujours vrai aujourd'hui. Sans l'appui et l'aide réelle et significative du Gouvernement irakien, cet espoir et cette prière pour la justice seraient vains. Ce n'est que de cette manière et en procédant par étapes que nous pourrions tenir la promesse de justice que nous souhaitons tous voir se concrétiser. Depuis mon dernier rapport, au cours des six derniers mois, nous avons mené 203 enquêtes sur le terrain, avec l'appui direct des autorités irakiennes. Ces missions sont planifiées et facilitées avec l'appui du Centre national des opérations du Cabinet du Premier Ministre. Encore une fois, sans cet appui crucial, nous ne pourrions tout simplement pas nous déplacer en dehors de Bagdad.

Notre collaboration avec le pouvoir judiciaire irakien a été essentielle. Personnellement, je pense que c'est l'un des aspects fondamentaux sur lesquels l'Équipe est parvenue à progresser de manière dynamique. Je me dois de remercier le Président de la Cour suprême, mais tous les juges irakiens avec lesquels nous nous sommes entretenus ont apporté des contributions significatives pour permettre à l'Équipe, avec le Gouvernement irakien, de répondre aux exigences de la justice. C'est le cas, par exemple, à Mossoul, où nous avons eu des discussions très approfondies avec les membres du tribunal antiterroriste de Tellkeif. Nous avons rassemblé des milliers de pages de documents relatifs à 37 dossiers, et de nombreux autres éléments de preuves sont également en cours de numérisation. Cela profitera non seulement à l'Équipe d'enquêteurs, mais aussi aux juges d'instruction irakiens qui pourront consulter les documents une fois qu'ils seront numérisés.

De même, s'agissant du camp Speicher et de l'horrible massacre de cadets majoritairement chiites de l'école de l'air de Tikrit, nous avons reçu un appui incroyable de la Commission nationale d'enquête que la République d'Iraq a créée pour enquêter sur ce crime. Je reviendrai un peu plus tard sur la façon dont nous avons réussi à œuvrer de concert et à constituer des dossiers. À la suite du renouvellement à l'unanimité du mandat de l'Équipe d'enquêteurs en septembre, j'ai également

pris contact avec le Gouvernement irakien et essayé de garantir une communication et une compréhension encore plus étroites avec ce dernier. Je suis heureux d'annoncer au Conseil qu'après le renouvellement, le Cabinet du Premier Ministre a mis en place un nouveau comité national de coordination, dont la composition a été revue et qui comprend également un représentant du Gouvernement de la Région du Kurdistan. J'estime que le Gouvernement irakien mérite lui aussi d'être félicité de cette prévoyance. Dans le mandat du comité, il est fait à maintes reprises mention de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq, et il est important que nous ayons des représentants provenant de l'ensemble du territoire irakien afin de parler d'une seule voix et d'œuvrer à l'unisson, et ce le plus efficacement possible. J'ai rencontré les membres de ce nouveau comité le 4 novembre, à Bagdad, et je les rencontrerai à nouveau à mon retour, le 10 novembre.

Notre processus de recrutement va bon train. Nous avons achevé la procédure de sélection, conformément aux règles de l'ONU, et recensé les candidats aux postes qui seront occupés par des Irakiens. Nous engageons à présent des consultations avec le Gouvernement irakien, dans le cadre de notre groupe de travail, pour garantir que les experts irakiens que nous recrutons jouissent de la confiance du Gouvernement et que nous collaborions dans toute la mesure possible. Cette vision commune en matière de collaboration et de coopération sur les plans logistique et de l'appui aux enquêtes se retrouve également dans la coopération et l'assistance du Président et du Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan. Là aussi, je ne peux qualifier leur appui que d'exemplaire, ce qui est extrêmement positif. Ils ont également créé une équipe spéciale intergouvernementale dont l'objectif est de garantir une transmission efficace des demandes de l'Équipe d'enquêteurs et une bonne réception de l'information alors que nous nous efforçons d'établir les responsabilités.

Un programme d'assistance technique a également été mis en place. Le mandat, bien sûr, souligne à plusieurs reprises que nous sommes tenus de partager notre savoir avec les membres irakiens de l'Équipe, qui travaillent à nos côtés sur un pied d'égalité, mais aussi de les faire profiter de nos connaissances techniques et de renforcer certaines capacités. À cet effet, nous avons adopté un certain nombre de mesures – non seulement pour les exhumations et l'identification des victimes, mais également en ce qui concerne la formation et l'assistance dans d'autres domaines, qu'il s'agisse des drones, des

scanners à laser tridimensionnels ou des machines d'analyse rapide des échantillons d'ADN. Nous avons organisé des formations dans tous ces domaines.

Un aspect important se profile : nous avons reçu des fonds de l'Union européenne. En collaboration avec le Gouvernement iraquien, nous espérons créer un programme de numérisation qui permettra à l'Iraq de disposer d'une version informatique de ses archives et des informations concernant les crimes de Daech. Cela permettra également à l'UNITAD de collecter ces informations et de réunir des preuves conformément aux normes internationales. Dans mon dernier rapport, j'avais indiqué que l'UNITAD transmettrait rapidement des informations aux tribunaux nationaux, ce qu'elle a fait.

Il me plaît de signaler que nous avons reçu une demande de la Finlande concernant une affaire liée au massacre commis au camp Speicher. Cette affaire était devant la cour d'appel. Grâce au plein appui, aux connaissances et à l'aide véritable des autorités iraqiennes – en particulier le secteur judiciaire – nous avons réussi à diffuser les témoignages de huit personnes depuis le siège de l'UNITAD, à Bagdad, en direct à la cour d'appel de Turku, en Finlande, dans le plein respect des normes internationales. Nous avons entendu non seulement des témoins à charge, mais également des témoins de la défense. Le mérite en revient à mes frères et sœurs iraqiens et au Gouvernement, qui est allé jusqu'à transférer des personnes en détention au siège de l'UNITAD. Les autorités finlandaises ont officiellement remercié le Gouvernement iraquien d'avoir facilité cette procédure.

Grâce à cette collaboration, l'UNITAD a montré sa capacité et sa volonté de répondre à une exigence du mandat concernant la transmission d'informations aux tribunaux iraqiens ou aux tribunaux de pays tiers. Nous sommes actuellement en possession de trois nouvelles demandes officielles d'États qui souhaitent que nous contribuions à leurs procédures nationales relatives aux crimes de Daech. Nous avons également reçu plusieurs autres demandes d'autres États, et nous estimons, qu'avec l'aide du Gouvernement iraquien, nous devrions pouvoir y donner suite. Au cours des six derniers mois, nous avons également reçu des promesses d'appui de l'Australie, du Danemark, de l'Allemagne, de la Finlande, de la France, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, des Émirats arabes unis, des Philippines, de la Suède et de l'Ouganda. Je réitère que sans l'aide du personnel fourni par les gouvernements et les contributions au fonds

d'affectation, les activités opérationnelles de l'UNITAD seraient considérablement limitées.

À mon sens, les six derniers mois ont été caractérisés par une évolution réelle de la phase de démarrage au fonctionnement concret. Nous avons contribué à constituer des dossiers et nous avons transmis des informations aux tribunaux de pays tiers. Nous sommes en train de réorienter notre engagement pour communiquer de façon encore plus étroite avec le Gouvernement iraquien, tout en maintenant l'indépendance de nos enquêtes, ce qui est évidemment primordial. Je suis profondément reconnaissant non seulement de l'appui fourni par le Gouvernement iraquien, mais également de l'appui et de la confiance que nous cultivons et que nous accordent les survivants avec une si grande générosité. Je me félicite qu'aujourd'hui, à l'initiative du Royaume-Uni – et je vous en remercie, Madame la Présidente – le Conseil ait la possibilité d'entendre le témoignage d'un survivant – M. Kachi – qu'on peut voir à l'écran actuellement. Je considère en toute humilité que ce précédent est le bienvenu. J'espère qu'à l'occasion de futures séances d'information, avec l'assentiment du Conseil, d'autres survivants d'autres communautés en Iraq auront également la possibilité et l'honneur de s'adresser au Conseil pour quelques minutes.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Khan de son exposé.

Nous avons en effet pour habitude d'essayer de faire en sorte que des membres de la société civile viennent s'exprimer devant le Conseil.

Je donne maintenant la parole à M. Kachi.

**M. Kachi** (*parle en arabe*) : Je m'appelle Kachi et je suis un yézidi originaire de Sinjar, en Iraq. Je suis un des survivants des massacres et des charniers du village dévasté de Kojo.

Le 3 août 2014, les bandes terroristes de Daech ont pris le contrôle de Sinjar et de ses villages, forçant des dizaines de milliers de yézidis à fuir vers les monts Sinjar. Environ 7 000 femmes, enfants et hommes yézidis ont été tués et capturés ce jour-là.

Ensuite, le village de Kojo – mon village – a été assiégé par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) pendant 12 jours. Le siège s'est poursuivi jusqu'au 15 août 2014. Ce jour-là, un grand nombre d'éléments terroristes de l'EIIL ont envahi Kojo. Ils nous ont rassemblés dans l'école du village. Nous étions

environ 1 250, y compris des femmes et des enfants. À notre arrivée à l'école, nous avons été fouillés par des membres de l'EIIL et nos biens ont été confisqués. Ils ont séparé les hommes des femmes. Ils ont emmené les hommes – nous étions environ 400 – en groupes vers différents lieux à la périphérie du village, en direction des vergers et des fermes. Plus tard, ils ont commencé à nous tirer dessus, en criant *Allahu Akbar* – « Dieu est le plus grand » – et en brandissant des drapeaux de Daech.

Quand ils ont eu fini d'assassiner les membres de notre groupe, les membres de l'EIIL sont partis ailleurs. Je me suis retrouvé sous une pile de cadavres. Je n'étais pas mort, mais j'avais des blessures légères. Lorsque j'ai ouvert les yeux, j'ai vu trois de mes frères à mes côtés, mais ils étaient tous morts. Mes neveux et mes cousins avaient également été tués. Il y avait 50 à 60 hommes dans ce groupe. J'ai réussi à m'échapper par peur d'être tué par l'EIIL, abandonnant les dépouilles de mes frères et de leurs enfants dans ce charnier. J'ai survécu grâce à la volonté de Dieu, pour témoigner des crimes odieux commis par le groupe terroriste EIIL contre les yézidis sans défense. Après avoir tué tous les hommes, des membres de l'EIIL ont enlevé environ 850 femmes, jeunes filles et enfants. Ils les ont emmenés dans la zone de Solagh, à l'est de la ville de Sinjar. Les membres de l'EIIL ont séparé 77 femmes âgées, dont ma belle-mère de 90 ans, du reste du groupe. Les membres de l'EIIL ont tué les femmes âgées ou les ont enterrées vivantes dans une fosse commune à Solagh. Ils ont ensuite pris les autres femmes, jeunes filles et enfants, y compris ma femme et mes filles – Yara, Sara et Lara – pour les vendre sur des marchés aux esclaves en Iraq et en Syrie.

Je prends la parole devant le Conseil en tant que quelqu'un qui a perdu environ 75 membres de ma famille et de celle de mes frères, qui ont tous été tués ce jour-là par l'EIIL. Ce groupe terroriste a exterminé la population du village de Kojo, qui comptait 1 250 habitants. Seules 19 personnes ont survécu à ces charniers, dont moi-même. Je suis l'un des survivants. Toutefois, je souffre de séquelles psychologiques jusqu'à ce jour. Bien que cinq années se soient écoulées, j'ai encore en mémoire les corps sans vie de mes frères et de mes neveux, et je les entends encore appeler mon nom. Plus de cinq années se sont écoulées, mais j'entends encore ma femme et mes filles crier pendant que les membres de l'EIIL les kidnappaient. J'entends encore les pleurs de ma fille Lara, qui avait 3 mois lorsqu'elle est morte de soif et de faim en captivité. Ma vie continue d'être extrêmement difficile.

Je remercie aujourd'hui le Conseil de sécurité d'avoir créé l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. L'Équipe d'enquêteurs a été créée à la demande de la communauté yézidie et d'autres communautés en Iraq, ainsi que du Gouvernement iraquien, pour recueillir des éléments de preuve et enquêter sur les crimes commis par l'EIIL contre des personnes innocentes appartenant aux communautés yézidie et autres en Iraq, pour amener les auteurs de ces crimes à en répondre et pour les poursuivre en justice. Par conséquent, les activités menées actuellement par l'Équipe d'enquêteurs pour établir les responsabilités et rendre justice revêtent la plus grande importance pour moi, pour l'ensemble de la communauté yézidie et pour d'autres communautés.

Aujourd'hui, pour la communauté yézidie, il ne suffit pas d'amener les auteurs de ces crimes à en répondre et de les poursuivre en justice. La communauté internationale doit reconnaître que les crimes commis contre la communauté yézidie sont constitutifs de génocide. J'espère également que le Conseil de sécurité continuera d'apporter son appui à l'Équipe d'enquêteurs pour que soit mis en place un mécanisme équitable de responsabilisation pour prévenir des crimes et des génocides similaires à l'avenir.

Je tiens à remercier l'Équipe d'enquêteurs et M. Karim Khan des efforts qu'ils ont déployés pour superviser le processus d'exhumation des charniers, notamment dans le village de Kojo, avec la participation et en présence des survivants, des familles des victimes, de religieux yézidis, du Conseil spirituel yézidi d'Iraq, des autorités nationales iraquiennes et d'autres. Je demande à l'Équipe d'enquêteurs de continuer à recueillir les témoignages des survivants et des familles des victimes.

Enfin, je pense qu'il est essentiel que la communauté internationale reconnaisse la nécessité d'organiser des procès équitables, sur la base d'éléments de preuve irréfutables, pour nous aider à aller de l'avant. L'importance de cette question ne concerne pas seulement la communauté yézidie, mais toutes les composantes de la société iraquienne qui ont été touchées par les crimes de l'EIIL.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kachi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Craft** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseiller spécial Khan de sa présence parmi nous aujourd'hui. Je voudrais commencer mon intervention en rendant hommage aux 13 soldats français qui ont trouvé la mort dans un accident d'hélicoptère la nuit dernière au Mali. Nos prières et nos condoléances les plus sincères vont à leurs familles et à leurs proches qui pleurent la perte de ceux qui leur sont les plus chers. Nous remercions M. Khan des informations actualisées qu'il nous a fournies sur la collecte d'éléments de preuve par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) concernant les atrocités commises en Iraq par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), ainsi que de ses efforts pour doter l'équipe de l'UNITAD d'experts internationaux sur la situation en Iraq.

Le monde a été témoin d'attaques barbares de l'EIIL, qui ont pris pour cible des Iraquiens innocents, y compris diverses communautés ethniques et religieuses. N'oublions pas que l'EIIL est responsable de la mort de milliers de civils iraqiens innocents. Il a profané des églises, des mosquées et d'autres lieux de culte; il a chassé des millions d'Iraquiens de leurs foyers; il a réduit en esclavage des centaines de femmes, qu'il a soumises à des agressions brutales. Il s'agit là d'actes diaboliques et comme le Conseil de sécurité est l'organe qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est de notre responsabilité solennelle de dire la vérité sur ce que l'EIIL a fait, de recueillir des preuves sur cette vérité et de répondre aux appels à la justice de ceux dont la vie a été bouleversée par l'EIIL. C'est pour cela que le travail de l'UNITAD est si important. Avec l'appui du Gouvernement iraqien, l'UNITAD travaille rapidement, avec prudence et détermination pour constituer un dossier détaillé des crimes ignobles commis par l'EIIL contre des Iraquiens de toutes confessions.

Alors que les Américains célèbrent Thanksgiving, durant cette période consacrée à la gratitude et à la générosité, je tiens à dire à M. Kachi que je trouve son témoignage devant nous aujourd'hui particulièrement courageux et qu'il nous rappelle tristement que nous ne pouvons pas relâcher nos efforts dans notre quête de la justice. Rien de ce que fait le Conseil ne pourra remplacer sa famille, mais en amenant ces criminels à rendre des comptes pour leurs actes odieux, on peut rendre justice aux victimes et à leurs proches. Le travail de l'UNITAD vise justement à faire cela pour M. Kachi,

pour sa famille et pour les nombreux Iraquiens qui ont subi de telles expériences.

En septembre, le Conseil de sécurité a approuvé, en adoptant à l'unanimité la résolution 2490 (2019), le renouvellement du mandat de l'UNITAD pour une année, pour qu'il continue d'apporter son appui au Gouvernement iraqien. Ce mandat permettra d'établir les responsabilités et, nous l'espérons, contribuera au processus d'apaisement pour tous les Iraquiens. Une mesure cruciale que plusieurs États Membres prennent pour appuyer le mandat de l'UNITAD consiste à verser des contributions volontaires. Au cours de l'année écoulée, les États-Unis ont versé une contribution de 3 millions de dollars à l'appui des activités de l'UNITAD sur le terrain, notamment les activités d'excavation des charniers à Sinjar, Mossoul et Tikrit.

En partie grâce à cette contribution, l'UNITAD a aidé les autorités nationales iraqiennes à excaver 17 fosses communes près du village de Kojo, qui revêt une importance particulière pour la communauté yézidie en Iraq. Nous remercions nos partenaires du Royaume-Uni, d'Allemagne, du Qatar, de Chypre, des Philippines, des Émirats arabes unis, de l'Union européenne, du Danemark, de Suède, d'Australie et d'Ouganda pour leurs contributions volontaires, et nous demandons instamment aux autres États Membres de faire leur part pour démontrer l'appui de la communauté internationale en faveur de la justice au nom des victimes en Iraq – les yézidis, les chrétiens et les musulmans chiites et sunnites, et tous ceux qui ont souffert aux mains de l'EIIL.

La coopération et la coordination continues de l'UNITAD avec les responsables politiques, judiciaires, religieux et sociaux iraqiens sont essentielles à la bonne exécution de son mandat. Par exemple, l'année dernière, l'Équipe a grandement amélioré sa capacité à remplir son mandat en utilisant les données existantes que les autorités iraqiennes avaient en leur possession. En échange, l'UNITAD prête une assistance technique aux autorités iraqiennes pour les fouilles des charniers, les analyses d'ADN et l'archivage des éléments de preuve sur les atrocités commises par l'EIIL. De plus, l'UNITAD démontre la valeur de son travail en contribuant directement aux procédures pénales engagées par des pays tiers contre des membres de l'EIIL. C'est un indicateur précoce du fait que l'UNITAD utilisera efficacement les travaux qu'elle mène actuellement dans de futures poursuites, notamment en Iraq.

Lorsque nous sommes témoins d'actes que l'on ne peut que qualifier de malfaisants, nous avons la responsabilité de les décrire comme tels, l'enfer sur terre, et nous devons les condamner. Toutefois, cela est insuffisant : nous devons également déclarer avec clarté et conviction qu'aucune personne ayant commis un crime ne sera jamais au-dessus de la loi, que nous serons implacables dans la recherche de la justice pour les victimes de l'EIIL et que nous nous acquitterons toujours de notre devoir, à savoir lutter pour la dignité de tous, en particulier des faibles et des plus vulnérables.

Comme le Conseiller spécial Khan l'a affirmé récemment avec force, le Conseil a la lourde responsabilité de veiller à ce que les cris, les larmes et les souffrances des victimes, notamment celles de Dahouk et de toutes les régions d'Iraq, donnent lieu à des mesures fermes. Nous remercions à nouveau le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan pour leur appui au mandat de l'UNITAD, et nous nous engageons aujourd'hui à coopérer avec tous les membres du Conseil pour que le mandat soit rempli avec célérité et efficacité.

**M. Schulz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos sincères condoléances à la suite à la mort des 13 soldats français qui ont tragiquement perdu la vie au Mali. Nos pensées et nos prières vont à leurs familles et au peuple français.

S'agissant de la présente séance du Conseil et du thème auquel elle est consacrée, je voudrais tout d'abord exprimer mes sincères remerciements à M. Kachi pour avoir rappelé de manière puissante et évocatrice les crimes horribles et les atrocités commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Je remercie également le Conseiller spécial Khan de son exposé, et son équipe en général, pour leur travail acharné en vue de prêter assistance au système judiciaire iraquien pour que les auteurs de crimes répondent de leurs actes et que justice soit rendue.

L'on ne soulignera jamais assez l'importance de l'application du principe de responsabilité pour la réconciliation dans une société sortant d'un conflit; elle est absolument indispensable. La protection des droits de l'homme et le renforcement de l'état de droit, qui vont de pair avec les travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), sont également nécessaires pour atteindre cet objectif.

Nous félicitons M. Khan et son équipe pour l'élargissement substantiel de leur travail au cours des six derniers mois, qui a mis en lumière trois cas de crimes particulièrement horribles commis par l'EIIL : premièrement, les attaques à l'encontre de la communauté yézidie dans le Sinjar en août 2014; deuxièmement, des crimes commis à Mossoul entre 2014 et 2016, notamment l'exécution des membres des minorités religieuses, des crimes comportant des violences sexuelles et fondées sur le genre, ainsi que des crimes contre les enfants; et, troisièmement, le massacre des cadets non armés de l'armée de l'air iraquienne, perpétré à Tikrit en juin 2014. Nous nous félicitons vivement que les travaux d'enquête aient été élargis pour tenir compte des crimes contre les communautés chrétienne, kaka'i, shabak, sunnite et turkmène.

L'Allemagne juge encourageant que l'échange d'informations et le soutien aux poursuites engagées pour les crimes commis par l'EIIL dans d'autres juridictions nationales avancent et portent des fruits. Je voudrais remercier tout particulièrement l'Équipe d'enquêteurs d'avoir entamé un échange fructueux avec les autorités allemandes concernant les enquêtes en cours. L'Allemagne soutient de manière active le travail de l'UNITAD et a envoyé du personnel expérimenté à l'Équipe d'enquêteurs en plus du soutien financier qu'elle apporte à l'UNITAD. Sur un plan plus général, je voudrais rappeler que renforcer l'appui collectif aux mécanismes d'enquête tels que l'UNITAD est l'un des objectifs de l'alliance contre l'impunité que le Ministre des affaires étrangères Maas a formée pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre.

Avant de conclure, je voudrais également saluer l'engagement du Gouvernement iraquien en faveur de la justice et de l'application du principe de responsabilité. La justice est indispensable à la réconciliation nationale et à un avenir stable dans la paix. Nous notons avec satisfaction que la coopération entre le Gouvernement iraquien et l'UNITAD se déroule parfaitement et que cela est soutenu au niveau politique le plus élevé.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je remercie le Conseiller spécial Khan et M. Kachi de leurs exposés, et plus particulièrement ce dernier, pour le courage dont il a fait preuve en évoquant les crimes commis par Daech. Nous exprimons notre entière solidarité avec la communauté yézidie face aux crimes et atrocités dont elle victime.

Nous appuyons également pleinement le mandat de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée

de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). Nous nous félicitons des progrès que l'Équipe d'enquêteurs a enregistrés aux niveaux international et national, et nous rappelons qu'il importe de poursuivre la coordination avec le Gouvernement iraquien, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de collecte d'informations, de témoignages et autres éléments de preuve, notamment des preuves documentaires et numériques, et de protection des témoins, conformément au mandat et aux cadres de référence, tels que définis clairement par le Conseil de sécurité.

L'UNITAD est extrêmement importante dans le cadre des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Elle vise à rendre justice, à indemniser les victimes et les survivants et à tenir les terroristes responsables de leurs crimes, en vue d'en faire un exemple pour les autres et d'empêcher que cela ne se produise ailleurs. L'UNITAD, qui est d'une importance capitale pour l'Iraq, envoie le message selon lequel la communauté internationale n'a pas oublié et n'oubliera pas les atrocités commises par les terroristes internationaux contre le peuple iraquien, en violation du droit international. Ce mécanisme envoie également le message que la souveraineté totale de l'Iraq et son autorité concernant les crimes commis sur son territoire ou soumis à la législation du pays seront respectés. Nous rappelons également qu'il importe que l'Équipe d'enquêteurs s'acquitte de son mandat tout en tenant compte des travaux des autres mécanismes de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, afin d'éviter que leurs activités fassent double emploi.

De nos jours, le terrorisme représente la menace la plus grave pour le monde. C'est un phénomène transfrontalier et aucun pays ne peut y faire face seul. Éradiquer le terrorisme est une responsabilité qui incombe à la communauté internationale, y compris aux Nations Unies. Nous devons également prendre part aux efforts visant à s'attaquer aux causes profondes du terrorisme, de l'extrémisme violent et des idéologies extrémistes qui ciblent souvent les jeunes et les excluent des processus de développement de leurs communautés.

Au Koweït, nous nous employons à soutenir les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Nous faisons partie de la Coalition mondiale contre Daech. Avec les Pays-Bas et la Turquie, nous assurons la coprésidence du Groupe de travail sur les combattants terroristes étrangers de la Coalition mondiale, conformément à la résolution 2178 (2014). Nous espérons

que tous les pays s'acquitteront de leurs responsabilités dans ce contexte, notamment en ce qui concerne le rapatriement des combattants terroristes étrangers. Il reste beaucoup à faire en matière de coopération internationale pour continuer ces efforts. En outre, nous devons faire preuve de souplesse pour contrer les plans de Daech.

Pour conclure, nous convenons avec le Conseiller spécial que les crimes horribles commis par Daech ne doivent pas fragiliser l'unité de l'Iraq. Nous félicitons le Gouvernement et le peuple iraquiens pour leur unité et leur détermination, que nous avons pu constater de nous-mêmes pendant notre visite en Iraq. Nous nous félicitons également de l'engagement de l'Iraq à établir la responsabilité des crimes commis, à reconstruire les régions endommagées et à renforcer la solidarité du peuple iraquien afin de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

**M. Ipo** (Côte d'Ivoire) Ma délégation salue la tenue de cette séance d'information sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du principe de redevabilité pour les crimes graves et les atrocités de masse commis en Iraq par l'État Islamique d'Iraq et au Levant (EIIL/Daech). Elle félicite M. Ahmad Khan, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), pour la présentation de son troisième rapport d'activités, qui instruit notre Conseil sur les progrès réalisés et les défis à relever. Nous remercions également M. Kachi, membre de la société civile iraquienne pour sa présentation édifiante.

Mon pays renouvelle son soutien à M. Khan et à toute son équipe pour la qualité du travail réalisé et se félicite également de l'adoption de la résolution 2490 (2019), portant reconduction du mandat de l'UNITAD pour une période de 12 mois. Il exhorte l'UNITAD à poursuivre sa coopération avec les autorités iraquiennes, les communautés ethniques et religieuses, la société civile, les femmes en particulier, de même que les acteurs étatiques et institutionnels, en vue de consolider les avancées enregistrées.

La Côte d'Ivoire reste convaincue que l'UNITAD saura trouver des réponses adaptées, en synergie avec les autorités iraquiennes en dépit des défis complexes et multiples qui demeurent. Au nombre de ces défis figure le caractère transnational des attaques perpétrées par Daech, qui appelle l'identification d'espaces de coopération judiciaire entre les États de la région

afin que les membres de cette organisation terroriste détenus au-delà des frontières iraqiennes répondent de leurs crimes.

Mon pays exhorte l'UNITAD et les autorités iraqiennes à renforcer davantage leur coopération en vue de l'élaboration de mécanismes juridiques consensuels permettant la prise en compte, dans l'arsenal juridique iraqien, des crimes commis par Daech. À cet égard, mon pays salue la mise en place du programme de protection des témoins par l'UNITAD et se félicite, à cet effet, de sa parfaite coopération avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et INTERPOL.

La Côte d'Ivoire est d'avis que notre engagement collectif à traduire en actes concrets le principe de la reddition de compte pour les crimes de masse commis lors des conflits, notamment par les groupes terroristes, va bien au-delà du cadre iraqien et régional. Cet engagement est avant tout un enjeu pour la paix et la sécurité internationales, qui exige la mobilisation de l'ensemble du système des Nations Unies et de tous les acteurs engagés dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Mon pays voudrait ici réaffirmer l'impérieuse nécessité de trouver des réponses durables aux causes structurelles de l'insécurité et de l'instabilité dans nos pays et régions. À cet égard, la lutte contre la pauvreté et le chômage doit être au cœur de nos priorités et promouvoir de meilleures perspectives économiques et sociales, afin de prémunir les jeunes contre la rhétorique radicale et la tentation d'intégrer des groupes terroristes. Aussi, mon pays exhorte la communauté internationale à poursuivre son appui aux stratégies nationales et régionales de développement économique et social, à travers des investissements générateurs d'emplois et de services sociaux de base. Il en va ainsi de la nécessaire reconstruction économique et sociale en Iraq, tout comme de celle des autres régions meurtries par le terrorisme, la criminalité transfrontalière organisée et les conflits communautaires.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire réitère ses vœux de pleine réussite à M. Khan et à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies. Elle reste convaincue que le succès de l'UNITAD constituera sans aucun doute un exemple vertueux et un pas décisif de l'action des Nations Unies et de la communauté internationale dans la mise en œuvre pleine et efficace du principe de la reddition de comptes pour tous les acteurs ou organisations terroristes auteurs de crimes de masse.

**M. Duclos (Pérou)** (*parle en espagnol*) : Je me joins aux autres orateurs pour présenter nos condoléances au Gouvernement français et aux familles des soldats qui ont trouvé la mort hier au Mali dans le cadre de la lutte que nous menons tous contre l'État islamique.

Nous voudrions aussi remercier le Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), M. Karim Khan, de son exposé et saluons le témoignage précieux et fort que nous a fourni M. Kachi.

Le Pérou salue le travail crucial qu'effectue l'Équipe d'enquêteurs, qui dispose des moyens qui lui permettent non seulement d'appliquer le principe de responsabilité pour les actes terroristes odieux commis par Daech mais aussi de contribuer à la réconciliation nationale. Nous réitérons notre appui au rôle vital qu'elle joue et nous félicitons qu'elle soit entièrement opérationnelle, ce qui lui permet de se doter de nouvelles compétences dans des domaines clés, comme l'enquête, l'analyse criminalistique, les exhumations, notamment l'identification des personnes disparues et la protection des témoins. La création d'unités spéciales pour traiter des cas de violence fondée sur le genre et d'atteinte au droit de l'enfance revêt également une importance particulière.

Nous nous félicitons en outre des synergies positives, des activités de coopération et de la complémentarité entre l'Équipe d'enquêteurs et le Gouvernement iraqien, que nous félicitons de ses importantes contributions à ces efforts. Sont particulièrement pertinents aussi les efforts faits pour fournir un appui technique et renforcer les capacités locales dans différents domaines prioritaires comme les activités d'enquête, d'analyse et de conservation des éléments de preuves. Cela contribue aussi au processus visant à promulguer les lois nécessaires pour engager des poursuites contre les auteurs de tels crimes et pour utiliser les informations et les éléments de preuve recueillis, lesquels peuvent être également mis à la disposition d'autres États qui le demanderaient.

Nous soulignons aussi l'appui que l'Équipe d'enquêteurs reçoit d'autres États de la région et au-delà, ainsi que des organisations internationales, non gouvernementales et universitaires. Nous soulignons par ailleurs l'assistance et la coopération spéciales apportées par la Mission d'appui des Nations Unies pour l'Iraq et la nécessité de faire en sorte que l'Équipe

d'enquêteurs dispose des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat.

Pour terminer, nous signalons que malgré les progrès faits dans la lutte contre l'État islamique, nous ne devons pas minimiser sa menace et son influence dans de nouveaux endroits. Il est clair que le succès de l'Équipe d'enquêteurs, tout en favorisant la lutte contre l'impunité et l'état de droit s'agissant des crimes atroces, peut contribuer à empêcher la commission de nouveaux crimes.

**M<sup>me</sup> Mogashoa** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi me joindre aux membres du Conseil pour rendre hommage aux soldats qui ont perdu la vie au Mali.

Je remercie le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) de son exposé instructif sur les activités de l'UNITAD. Nous le félicitons ainsi que son équipe de leurs progrès constants et des réalisations significatives qu'ils enregistrent dans le cadre de leur importante tâche consistant à faire répondre de leurs crimes les auteurs de crimes graves commis par l'État islamique d'Iraq et du levant (EIIL/Daech). Je remercie également M. Kachi de faire part de ses expériences au Conseil.

Il apparaît clairement d'après le récent rapport détaillé (voir S/2019/878) sur les activités de l'UNITAD menées sous la direction compétente du Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs, M. Khan, que des progrès considérables ont été faits s'agissant d'établir une équipe d'enquêteurs intégrée, moderne et professionnelle, employant les dernières technologies et les meilleures pratiques internationales, et composée d'experts internationaux dans un large éventail de domaines pertinents.

Plus important encore, à la lecture du rapport, nous avons été impressionnés par le fait que la capacité d'enquête produit déjà des résultats, l'UNITAD ayant collecté un grand nombre d'éléments de preuve sous diverses formes, notamment numériques, scientifiques et testimoniaux. Il est clair pour nous que la réflexion et la planification ont été axées pour une grande part sur la réorientation de la stratégie appliquée aux présentes enquêtes de l'UNITAD en Iraq. Nous nous félicitons aussi de la coopération étroite entre l'UNITAD et les autorités iraqiennes en vue de mettre en place des mécanismes se renforçant mutuellement afin de s'assurer

que soit atteint l'objectif commun de faire répondre les éléments de l'EIIL des crimes commis dans le pays.

Bien que l'EIIL ait subi d'importants revers du fait de la défaite militaire de son califat autoproclamé et de la mort récente de son chef Abu Bakr al-Baghdadi, il est clair que la menace posée par les éléments restants, notamment par les groupes qui lui sont affiliés qui ont pris pied en Afrique et ailleurs dans le monde, ainsi que la diffusion de l'idéologie toxique de ces groupes via Internet, sont des défis qu'il nous faut continuer d'affronter.

Nous notons également avec préoccupation que le récent rapport du Secrétaire général (S/2019/612) indique que malgré les revers qu'il a subis, l'EIIL reste une menace omniprésente en Iraq, ce qui risque clairement de déstabiliser non seulement l'Iraq, mais aussi l'ensemble de la région.

À cet égard, et ayant entendu le courage dont a fait preuve M. Kachi, qui est évident d'après l'exposé de ses expériences, nous pensons que le rôle de l'UNITAD reste essentiel dans la mise en œuvre d'autres efforts visant à éliminer la menace posée par l'EIIL et, en particulier, à s'assurer que justice soit rendue pour les terribles crimes dont le groupe s'est rendu responsable. À cet égard, il est clair que l'UNITAD joue un rôle vital en tant qu'organe indépendant et impartial opérant dans le cadre de la Charte des Nations Unies et employant les meilleures pratiques de l'ONU, conformément aux dispositions pertinentes du droit international, notamment du droit international humanitaire, s'agissant d'aider les autorités iraqiennes dans l'effort exigeant et éprouvant qu'elles déploient pour réclamer justice pour les crimes commis.

Bien que nous soyons conscients des questions juridiques délicates et difficiles que l'Équipe d'enquêteurs a abordées avec les autorités iraqiennes au sujet de la condamnation éventuelle des personnes inculpées, nous sommes absolument convaincus qu'elles seront réglées d'une manière mutuellement satisfaisante et de façon concertée, et nous nous félicitons de l'esprit de coopération qui règne à cet égard.

Pour terminer, je voudrais dire que l'Afrique du Sud continue d'appuyer fermement l'importante action que mène l'Équipe d'enquêteurs et d'encourager les États Membres à continuer d'appuyer les efforts qu'elle déploie pour clore ce chapitre douloureux de l'histoire que l'EIIL a infligé aux Iraquiens et à l'ensemble de l'humanité.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à remercier de leurs exposés le Conseiller spécial Karim Khan et le représentant de la société civile, M. Kachi.

À l'heure actuelle, l'Iraq est activement engagé en faveur du redressement économique, de la paix et de la stabilité, ainsi que de la reconstruction et de la réconciliation nationales, autant d'ambitions qui sont à un stade critique. La Chine espère que le Gouvernement iraquien continuera de rechercher une solution politique sans exclusive, de promouvoir le développement économique, d'améliorer les moyens de subsistance de sa population et d'accélérer le processus de reconstruction, continuant ainsi de progresser dans ses efforts pour instaurer une paix et une sécurité durables dans le pays.

Les activités terroristes en Iraq font un grand nombre de victimes parmi la population civile et menacent gravement la paix et la sécurité régionales, nationales et internationales. Le problème du nombre élevé de combattants terroristes étrangers en Iraq, ainsi que des membres de leurs familles, et, en particulier, le problème de leur réinstallation, méritent l'attention urgente de la communauté internationale. La Chine salue les efforts inlassables déployés par le Gouvernement et le peuple iraquiens pour lutter contre le terrorisme et pour traduire les terroristes en justice, conformément à la législation nationale pertinente. Nous prenons note du troisième rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (voir S/2019/878) et nous nous félicitons des efforts déployés par l'Équipe d'enquêteurs en dépit de toutes les difficultés qu'elle rencontre.

La Chine est en faveur d'une coopération étroite entre l'Équipe d'enquêteurs et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq afin d'aider les survivants et les victimes d'actes terroristes. Nous espérons que l'Équipe d'enquêteurs engagera des consultations étroites avec le Gouvernement iraquien et avec les parties concernées, dans le strict respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et de son mandat, tel qu'énoncé dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Équipe d'enquêteurs doit prendre une série de mesures novatrices pour renforcer sa capacité de collecte d'éléments de preuve et sa capacité de conduite des enquêtes efficaces sur le terrain, et elle doit jouer un rôle actif pour amener les terroristes à rendre des comptes et pour empêcher le retour et l'expansion

des forces terroristes et la reprise et la propagation de leurs activités.

Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la capacité de l'Équipe d'enquêteurs de relever de nouveaux défis dépendra de sa position singulière en tant qu'entité impartiale et indépendante ainsi que de l'appui continu du peuple iraquien. L'Équipe d'enquêteurs doit respecter pleinement la souveraineté nationale de l'Iraq et sa juridiction sur les crimes commis sur le territoire iraquien et elle jouer un rôle actif dans le renforcement des capacités du Gouvernement iraquien, afin qu'il puisse demander des comptes aux organisations terroristes.

Le terrorisme demeure une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, et la lutte contre le terrorisme international reste une tâche ardue. Les activités des forces terroristes, notamment leurs tentatives de diffuser une idéologie extrémiste, constituent des obstacles majeurs à la stabilité sociale et au développement des États Membres. La communauté internationale doit continuer de renforcer la coopération, adopter des normes uniformes et prendre des mesures efficaces pour sévir résolument contre toutes les organisations terroristes figurant sur la liste du Conseil de sécurité. Toutes les parties, ainsi que l'ONU, doivent accorder une attention particulière à la question des combattants terroristes étrangers en Iraq et ailleurs. Le Secrétariat doit suivre la situation de près et recueillir toutes les informations de manière efficace. La Chine est prête à collaborer avec la communauté internationale pour faire progresser encore la coopération internationale aux fins de la lutte contre le terrorisme.

**M. Syihab** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de m'associer aux autres orateurs pour exprimer les condoléances de l'Indonésie au Gouvernement et au peuple français, ainsi qu'aux familles des soldats qui ont perdu la vie au Mali.

Nous remercions à nouveau M. Karim Assad Ahmad Khan, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui. Je remercie également M. Kachi de son témoignage et, surtout, de son appui au travail de l'Équipe d'enquêteurs malgré les expériences difficiles qu'il a vécues sur le terrain. Je voudrais faire trois brèves remarques.

Premièrement, nous sommes très satisfaits d'apprendre que l'Équipe d'enquêteurs est désormais pleinement opérationnelle, et notamment de voir que des progrès ont été accomplis concernant la collecte, la conservation et le stockage des éléments de preuve en Iraq. Nous sommes heureux de constater que malgré toutes les difficultés rencontrées sur le terrain, l'Équipe d'enquêteurs a considérablement avancé dans ses activités de collecte des éléments de preuve à Sinjar, Mossoul et Tikrit.

Deuxièmement, nous soulignons à quel point il importe que les enquêtes soient axées sur l'analyse des faits et sur les témoignages. Protéger et aider les survivants et les communautés touchées doit être au coeur de l'action de l'Équipe d'enquêteurs. Nous jugeons encourageant que, selon le troisième rapport de l'Équipe d'enquêteurs (voir S/2019/878), grâce à sa stratégie en matière d'enquête et à sa stratégie de protection des témoins, l'Équipe est en mesure de suivre une démarche axée sur les victimes lors de ses entretiens avec les survivants et travaille avec les communautés qui ont été touchées.

Troisièmement, l'Indonésie reste convaincue que les autorités nationales iraqiennes sont compétentes au premier chef pour juger les responsables des atrocités commises à l'intérieur des frontières iraqiennes. C'est pourquoi nous nous félicitons vivement d'apprendre que l'Équipe d'enquêteurs coopère pleinement avec les autorités compétentes et qu'elle aide l'Iraq à renforcer son système judiciaire afin de traduire les responsables en justice. Nous espérons que cette coopération sera maintenue. L'Indonésie continue d'appuyer les travaux de l'Équipe d'enquêteurs et souhaite à M. Khan et à son équipe beaucoup de courage et de succès dans la tâche difficile qui leur a été confiée.

**M<sup>me</sup> Mele Colifa** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, M. Karim Khan, de l'exposé très utile qu'il vient de nous présenter. Nous remercions également M. Kachi, représentant de la société civile, du témoignage poignant et émouvant qu'il nous a livré.

Par ailleurs, nous exprimons nos condoléances les plus sincères à la délégation française après le décès de 13 soldats français au Mali au cours d'une opération en hélicoptère menée hier soir dans le cadre de leur mission de lutte contre le terrorisme.

Compte tenu des informations qui nous ont été présentées et de ce qui figure dans le troisième rapport de l'Équipe d'enquêteurs (voir S/2019/878), nous voudrions nous féliciter de tous les progrès importants accomplis en ce qui concerne la stratégie d'enquête, la collecte, la conservation et le stockage des éléments de preuve en Iraq, le renforcement des modalités de coopération avec le Gouvernement iraqien, avec le Conseil supérieur de la magistrature, avec les survivants et les victimes et avec les communautés touchées, ainsi que le renforcement des capacités de l'Iraq. Il ne fait aucun doute que si cette ligne de coopération et l'engagement de toutes les parties impliquées se maintiennent, on atteindra l'objectif de faire répondre les membres de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des actes de génocide en Iraq.

De même, nous avons pris bonne note du respect de la représentation équilibrée des sexes et de l'équilibre géographique dans la sélection du personnel pour compléter l'Équipe d'enquêteurs, ainsi que du travail d'équipe qui est mené et de la participation aux activités d'enquête sur le terrain des victimes des violences sexuelles et fondées sur le genre perpétrées par l'EIL. L'EIL est l'un des principaux auteurs des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme qui ont été commises en Iraq et, malgré les nombreux efforts déployés pour lutter contre cette organisation, la menace reste bien réelle. Nous sommes convaincus que le succès de l'Équipe d'enquêteurs contribuera à la lutte contre l'impunité, ce qui permettra d'instaurer une société résiliente. Dans ce contexte, mon pays encourage vivement M. Karim Khan et son équipe à continuer de travailler dans le même esprit, dans le contexte de cette entité indépendante, impartiale et crédible. Nous réaffirmons qu'il est d'une importance vitale que la collecte, la préservation et le stockage des éléments de preuve se fassent dans le strict respect des politiques et des bonnes pratiques de l'ONU et du droit international, ainsi qu'en respectant la souveraineté du peuple iraqien.

Pour terminer, nous encourageons les autorités iraqiennes, ainsi que l'ONU, à continuer d'intensifier la coopération opérationnelle avec l'Équipe d'enquêteurs. Dans le même temps, mon gouvernement les assure de son appui dans leurs efforts.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine

souhaite à son tour présenter ses sincères condoléances à la France après la perte de 13 de ses soldats au Mali.

Nous remercions M. Khan pour son rapport détaillé (voir S/2019/878) et pour les résultats louables qu'il a obtenus à la tête des travaux de l'Équipe d'enquêteurs chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), que nous appuyons fermement. De même, nous tenons à remercier M. Kachi d'avoir partagé avec nous son histoire émouvante, et du soutien précieux qu'il apporte à l'UNITAD dans ses enquêtes.

En premier lieu, nous tenons à saluer l'efficacité et la diligence avec laquelle l'Équipe d'enquêteurs est devenue pleinement opérationnelle, ainsi que l'esprit de collaboration qui a marqué ses travaux, qui ont compté avec la participation directe de divers acteurs, en particulier le Gouvernement iraquien, le Gouvernement de la Région du Kurdistan et les communautés locales, ainsi que les victimes et témoins des crimes perpétrés par l'État islamique. La République dominicaine appuie les efforts déployés par l'Iraq pour lutter contre le terrorisme et pour collaborer étroitement avec l'Équipe d'enquêteurs afin d'établir les responsabilités et traduire en justice les responsables des crimes commis par l'État islamique sur son territoire. Nous nous félicitons également que l'Iraq ait pris des mesures importantes en vue de l'adoption d'une législation qui permettra des poursuites judiciaires face aux actes commis par l'État islamique, tels que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les actes de génocide.

Par ailleurs, nous prenons note des progrès observés dans les processus de fouilles et de collecte d'éléments de preuves et de témoignages à Sinjar, Mossoul et Tikrit, ainsi que du fait que les priorités des enquêtes aient été élargies, ce qui permet de les mettre en œuvre dans les autres communautés directement touchées par le terrorisme. En outre, nous encourageons l'Équipe à continuer d'accorder une importance particulière aux personnes ayant subi des crimes de violence sexuelle et fondée sur le genre, par l'intermédiaire de son Groupe violence sexuelle et sexiste et du Groupe de la protection des victimes et des témoins, en garantissant leurs droits, l'intégrité et la confidentialité.

Enfin, nous réaffirmons que l'Équipe d'enquêteurs doit conserver son indépendance et son impartialité, en travaillant avec les autres mécanismes des Nations Unies et en consultation avec les autorités iraquiennes, en respectant systématiquement leur souveraineté et leur juridiction. Nous estimons que la coopération de l'Iraq

est indispensable pour assurer le bon fonctionnement de l'Équipe d'enquêteurs et la réalisation des objectifs convenus, conformément au mandat défini dans la résolution 2379 (2017). Nous espérons donc que les liens de coopération existants continueront de se renforcer.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : Je comptais plutôt intervenir pendant les consultations, mais je vais aussi dire quelques mots ici.

Tout d'abord, je veux remercier, bien sûr, le Conseiller spécial Karim Kahn pour son rapport (voir S/2019/878) et pour le travail et les progrès qui ont été effectués durant ces derniers mois. Je voudrais aussi saluer le témoignage de M. Kachi, qui était particulièrement poignant, et je voudrais saluer son courage, qui force le respect et l'admiration. Je crois que cela nous rappelle l'importance de répondre à cette attente des survivants, pour que les crimes soient reconnus et que les responsables soient traduits en justice, et ce, afin que la réconciliation et la reconstruction du pays soient possibles.

Je voudrais aussi souligner la coopération étroite qui s'est installée entre les autorités iraquiennes et l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). M. Khan a qualifié cette coopération de remarquable. C'est une excellente chose. Je voudrais particulièrement saluer aussi le projet de loi qui a été déposé au Parlement iraquien afin de permettre les poursuites pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. Nous encourageons l'UNITAD à coopérer avec les autorités iraquiennes et d'autres organes des Nations Unies afin de mener à bien ce projet, en tenant compte des politiques et des bonnes pratiques de l'ONU, ainsi que du droit international. La Belgique reste pleinement déterminée à soutenir l'UNITAD dans le cadre de ses activités.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de remercier le Conseiller spécial Khan pour son rapport (voir S/2019/878) et pour son action en Iraq, qu'il continue de mener à bien avec compétence. Nous voulons également exprimer notre gratitude à M. Kachi pour son exposé et son travail, ainsi que pour son inlassable détermination à documenter les activités illégales de l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), grâce à quoi il contribue notablement à faire en sorte que tous les responsables soient traduits en justice. Nous nous félicitons des contributions du Conseiller spécial et de son équipe aux efforts visant à établir les responsabilités en recueillant, préservant et conservant

les éléments de preuve des actes – susceptibles d’être constitutifs de crimes de guerre, de crimes contre l’humanité et d’actes de génocide – qui ont été commis en Iraq par l’État islamique d’Iraq et du Levant. Il est particulièrement encourageant de prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d’Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, y compris s’agissant d’étouffer sa stratégie d’enquête, et des activités qu’elle mène conformément à ses priorités, lesquelles incluent la collecte de preuves testimoniales et la protection des témoins.

Tout aussi louable est le climat de confiance et de coopération établi avec le Gouvernement iraquien et les autorités de plusieurs autres États, ainsi qu’avec les autorités régionales et locales iraqiennes et les représentants des différentes pans de la société, y compris les rescapés, est tout aussi louable. Nous espérons que cette coopération continuera de se développer afin de renforcer les capacités opérationnelles de l’Équipe d’enquêteurs et de faire avancer ses travaux de fond conformément à son mandat. Les efforts visant à garantir la diversité géographique, ainsi que l’égalité des sexes et l’équilibre ethnique et religieux en ce qui concerne la procédure de recrutement de membres iraqiens de l’Équipe d’enquêteurs méritent d’être vivement salués. La composition de l’Équipe d’enquêteurs doit non seulement refléter la diversité de la population iraquienne, mais aussi renforcer sa capacité de recueillir des éléments de preuve au sein des communautés touchées par Daech. Nous nous félicitons de l’approche axée sur les victimes adoptée par l’Équipe d’enquêteurs et des mesures prises pour apporter un appui aux victimes de crimes sexuels et fondés sur le genre en particulier, dans le cadre de leurs échanges avec l’Équipe d’enquêteurs.

Enfin, je voudrais réaffirmer que la Pologne appuie pleinement l’UNITAD, son impartialité et son indépendance, tout en se félicitant de la coopération des différentes parties prenantes avec le Conseiller spécial et l’Équipe d’enquêteurs. Je tiens à saluer une fois de plus la contribution essentielle du Conseiller spécial et de son équipe à la promotion de l’application du principe de responsabilité et de la réconciliation en Iraq, et à les encourager à continuer à s’acquitter efficacement de leur mission.

**M. Kuzmin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier M. Khan et M. Kachi. Notre pays a toujours appuyé le renforcement de la

stabilité et de la sécurité en Iraq. Le rôle principal dans ce processus revient bien entendu au peuple et au Gouvernement iraqiens. Nous souhaitons que la menace que représentent l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) et le terrorisme en général soit éliminée, et nous sommes convaincus que cela n’est possible qu’en coordonnant aussi largement que possible les efforts de lutte contre le terrorisme.

Dans le même temps, nous sommes convaincus qu’il est essentiel que tous ceux qui participent à la lutte contre le terrorisme en Iraq respectent la souveraineté de cet État et coordonnent leurs efforts avec le Gouvernement iraquien. Ces initiatives doivent être compatibles avec les objectifs fixés, à savoir lutter contre le terrorisme et aider le Gouvernement iraquien à stabiliser la situation. Pour sa part, la Russie continuera d’appuyer politiquement et dans la pratique les efforts déployés par les dirigeants iraqiens pour lutter contre le terrorisme et garantir l’unité, la souveraineté et l’intégrité territoriale de l’Iraq.

Nous considérons que le travail de l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d’Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, qui consiste à recueillir des éléments de preuve sur les crimes commis par l’EIIL en Iraq, est un élément essentiel de la stratégie globale de lutte contre le terrorisme dans la région.

J’ajouterai également quelques observations concrètes à notre déclaration pendant les consultations à huis clos.

**M<sup>me</sup> Gueguen** (France) : Je remercie d’abord les membres du Conseil pour l’expression de leurs condoléances suite à la perte tragique de militaires français au Mali.

Je suis encore sous le coup de l’émotion du témoignage poignant de M. Kachi, qui nous rappelle à quel point notre engagement collectif est important. Je le remercie vivement pour son exposé et souhaite lui témoigner ma profonde sympathie. Je tiens aussi à remercier le Conseiller spécial, M. Karim Khan, pour son intervention, et je salue le travail qu’il a accompli. Une centaine de personnes, dont plus de la moitié sont des femmes, ont été recrutées à ce jour pour permettre à l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d’Iraq et du Levant à répondre de ses crimes de remplir efficacement son mandat. Je salue enfin la présence de l’Ambassadeur de l’Iraq, qui est le signe que la communauté

internationale et l'Iraq travaillent main dans la main pour lutter contre l'impunité des crimes commis par Daech, en réponse à la demande de l'Iraq au Conseil.

Je souhaite d'abord revenir sur les progrès accomplis par l'Équipe depuis sa mise en place. L'Équipe d'enquêteurs est à présent en pleine mesure de mener à bien la mission qui lui a été confiée par le Conseil dans la résolution 2379 (2017) : il s'agit de recueillir, de conserver et de stocker les éléments de preuve en Iraq concernant des actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide. Le travail d'analyse que M. Khan a commencé à conduire à partir des charniers est essentiel pour faire toute la lumière sur les faits et espérer établir, devant les juridictions iraqiennes ou dans les pays tiers, la responsabilité des criminels. Nous continuerons à l'appuyer pour permettre aux victimes d'obtenir justice. Il est essentiel que la place des victimes, leurs souffrances et leurs besoins soient pleinement reconnus. À cet égard, la mise en place d'un centre d'accueil des témoins dans le nord de l'Iraq constitue un grand pas en avant, car elle permettra aux survivants d'échanger avec les enquêteurs dans un environnement sûr. Il importe que les meilleurs standards de protection des témoins et des victimes soient appliqués.

Je souhaite ensuite saluer l'étroite collaboration entre l'Équipe d'enquêteurs et les autorités judiciaires, au premier rang desquelles se trouvent les autorités judiciaires iraqiennes. Je félicite l'Équipe du dialogue étroit engagé avec les autorités iraqiennes, qui est très positif et permettra, nous l'espérons, d'enrichir sa base de données. L'objectif est, à terme, l'utilisation des éléments de preuve dans les procès impliquant des membres de Daech, dans le respect des principes et des meilleures pratiques de l'ONU. À cet égard, il est important de rappeler la position constante de l'ONU concernant la non-transmission d'éléments dans le cadre de procédures judiciaires impliquant la possibilité de condamnation à mort, et ceci, où que ce soit. La coopération est également cruciale avec les mécanismes pertinents des Nations Unies, notamment la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, qui dispose d'un mandat important et élargi en matière de lutte contre l'impunité et de protection des droits de l'homme.

Enfin, je souhaite saluer de nouveau la détermination des autorités iraqiennes à intégrer la lutte contre l'impunité de tous les crimes aux efforts de stabilisation, de reconstruction et de réconciliation de toutes les composantes de la société iraqienne,

qui constitue la clef pour prévenir toute résurgence de Daech. Comme le Conseil le sait, la France s'est engagée aux côtés des Iraquiens dans la lutte contre Daech dans tous ses volets. C'est ce message de solidarité qu'a porté le Ministre des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, lors de sa visite en Iraq le mois dernier. La France a consacré plus de 70 millions d'euros à l'aide humanitaire et à la stabilisation en Iraq en soutien direct aux victimes de Daech. La France a également mis en œuvre en 2019 un programme d'accueil de 100 femmes yézidiennes victimes de Daech et de leurs familles, conformément aux engagements pris par le Président de la République.

La France continuera à appuyer les femmes victimes de Daech à travers son soutien au fonds de réparation pour les victimes de violences sexuelles du docteur Mukwege et de Nadia Murad, auquel nous consacrerons 6,2 millions d'euros. La France contribue enfin à la formation des magistrats iraqiens. Nous sommes en effet convaincus qu'affronter l'État islamique sur le terrain ne constitue qu'un des aspects de ce combat. Établir la vérité sur les crimes de l'État islamique et punir les responsables dans le cadre de procès répondant aux meilleurs standards internationaux sont autant de conditions au rétablissement d'une paix durable.

Pour conclure, le Conseil doit rester mobilisé pour empêcher la résurgence de Daech sous toutes ses formes et doit poursuivre son soutien aux efforts entrepris par les autorités iraqiennes pour relever ces défis et pour aider l'Équipe d'enquêteurs à approfondir ses travaux et à les inscrire dans la durée. C'est de cette manière que les objectifs de justice et de réconciliation visés par la résolution 2379 (2017) pourront être atteints.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national en ma qualité de représentante du Royaume-Uni.

Je voudrais tout d'abord adresser nos condoléances à la France à la suite de l'accident d'hélicoptère survenu au Mali. Je voudrais exprimer publiquement et clairement notre appui au Conseiller spécial et aux travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). Comme vient de le dire la représentante de la France, il est essentiel que le Conseil continue de suivre de près cette question très importante. Je pense que nous avons tous entendu l'exposé très sombre et émouvant de M. Kachi aujourd'hui. Il nous rappelle l'ampleur des ravages que Daech a causés. Je le remercie de son exposé au Conseil, tout en lui exprimant ma profonde sympathie et celle du

Royaume-Uni pour les souffrances qu'il a endurées. Je crois que de toutes les questions urgentes sur lesquelles nous nous sommes penchés ce mois-ci, c'est son exposé qui nous a le plus rappelé pourquoi l'action du Conseil était importante, et je l'en remercie.

Je voudrais me faire l'écho des remerciements adressés au Gouvernement iraquien. Son soutien reste capital pour permettre à l'UNITAD de faire son travail, et nous accueillons avec satisfaction les mesures prises par le Gouvernement en vue de l'adoption d'un texte de loi autorisant l'ouverture de poursuites pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité s'agissant des crimes commis par Daech et concernant ses crimes qui pourraient constituer des actes de génocide.

Pour en revenir à l'UNITAD, je remercie M. Khan d'avoir mis l'Équipe en état de marche. Nous sommes ravis d'entendre qu'elle soit dorénavant opérationnelle, mais aussi d'avoir pris connaissance des statistiques impressionnantes concernant la parité des sexes et du travail vital qu'accomplit l'UNITAD pour garantir la responsabilisation sur le terrain.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

**M. Bahr Aluloom** (Iraq) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à présenter nos condoléances à la délégation, au peuple et au Gouvernement français, à la suite du décès de 13 de leurs soldats au Mali.

Je tiens également à féliciter le Royaume-Uni de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre. Nous remercions M. Karim Khan, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), de son exposé important et de ses excellents efforts.

Nous remercions également M. Kachi de l'exposé qu'il a présenté au nom des yézidis et des autres composantes du peuple iraquien. Nous saluons l'adoption de la résolution 2490 (2019), qui approuve la demande formulée par le Gouvernement iraquien de proroger pour une année supplémentaire, jusqu'au 21 septembre 2020, le mandat de l'UNITAD. Nous espérons que les efforts se poursuivront afin d'accélérer les activités visant à identifier les responsables et à les amener à rendre des comptes pour que nous puissions rendre justice aux

victimes des crimes commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Après la défaite militaire de Daech dans mon pays, nous devons déployer des efforts intensifs et constants, et nous avons besoin de la coopération internationale pour reconstruire ce que les terroristes ont détruit; garantir que les auteurs et les parrains d'actes de terrorisme et ceux qui les financent feront l'objet de poursuites par l'intermédiaire des mécanismes juridiques internationaux afin de garantir l'élimination complète de ces groupes terroristes; et étouffer tout complot terroriste visant à déstabiliser la paix et la sécurité internationales. Cette coopération internationale comportera des mesures et des procédures pour coordonner efficacement les efforts des pays et des organisations internationales, surveiller les aéroports, couper les sources de financement du terrorisme, suivre les mouvements des terroristes et échanger des informations à cet égard, déterminer leurs nationalités, contrôler les frontières pour stopper l'afflux de combattants terroristes étrangers, et surveiller et démanteler les moyens et les réseaux utilisés par les terroristes.

Nous avons également hâte d'achever la nomination d'experts irakiens au sein de l'UNITAD pour faciliter ses travaux et lui permettre de s'acquitter pleinement de ses fonctions, ainsi que pour renforcer les capacités techniques des experts irakiens.

Le Gouvernement iraquien réitère sa volonté de coopérer avec l'UNITAD et de lui fournir toute l'assistance possible par l'intermédiaire des autorités irakiennes compétentes, pourvu que les travaux de l'UNITAD soient basés sur le plein respect de la souveraineté de l'Iraq et de sa compétence concernant les infractions commises sur son territoire et contre son peuple. L'Équipe d'enquêteurs doit collecter des preuves et traiter cette question d'un point de vue purement juridique, avec pour unique objectif de transmettre des éléments de preuve aux tribunaux irakiens conformément au droit et à la jurisprudence irakiens. Toute utilisation de ces preuves à l'extérieur de la compétence iraquienne doit être approuvée par le Gouvernement et l'appareil judiciaire irakiens au cas par cas et s'effectuer en coordination avec eux à la discrétion de l'appareil judiciaire iraquien, conformément au paragraphe 5 de la résolution 2379 (2017).

Nous tenons également à souligner la nécessité de maintenir la coordination avec le Gouvernement iraquien et ses autorités compétentes. Les éléments de

preuve doivent être transmis aux autorités iraqiennes compétentes pour mener à bien les procédures judiciaires.

La justice doit être administrée promptement afin de réparer les torts causés aux victimes des crimes commis par l'EIIL. Le fait de garantir que ces terroristes seront amenés à rendre des comptes et de fournir des preuves à charge aux autorités judiciaires iraqiennes rassurera les familles des victimes de crimes susceptibles de constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, perpétrés par ce groupe terroriste brutal.

Prolonger la durée des enquêtes nuirait à l'état et à la clarté des éléments de preuve recueillis sur les lieux de crimes en raison de facteurs naturels, des efforts de reconstruction dans les zones libérées ou d'autres facteurs. Le passage du temps pourrait donc provoquer la disparition ou la destruction de preuves. Cela pourrait porter préjudice aux efforts conjoints que déploient l'UNITAD et le Gouvernement iraqien pour rendre justice aux victimes.

Mon pays espère que des évolutions positives et la reconstruction feront suite au sombre chapitre de Daech. Nous devons tourner cette page dans les plus brefs délais en identifiant les auteurs de ces crimes odieux contre le peuple iraqien et en les traduisant en justice.

Enfin, nous réaffirmons la nécessité de respecter pleinement la souveraineté et la juridiction de l'Iraq. Nous appelons également la communauté internationale

à fournir tout l'appui et l'aide nécessaires à l'UNITAD pour lui permettre de s'acquitter pleinement de ses fonctions.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres oratrices ou orateurs inscrits sur ma liste.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil pour le mois de novembre, je voudrais exprimer les sincères remerciements de ma délégation aux membres du Conseil et au Secrétariat pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni. Le mois a été chargé, et nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'aurions pas pu y arriver sans le travail acharné, l'appui et le concours de tous les membres, de leurs délégations, des représentants du Secrétariat, des fonctionnaires des services de conférence, des interprètes, des rédacteurs de procès-verbaux et des agents de sécurité.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation des États-Unis pour le mois de décembre.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 40.*